



Schéma de Cohérence Territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

Soirée de clôture des travaux
d'élaboration

Approuvé
le 04/03/19

Programme de la soirée



S

C

O

T

-  Rétrospective de 5 ans de travaux d'élaboration
-  Les grandes lignes du SCoT
-  Le SCoT, et après ? Mode d'emploi de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Rétrospective



5 ans d'élaboration

 7 juillet 2014 : Séminaire de lancement

 Ateliers thématiques ouverts



La concertation

-  1 registre dans chaque commune
 - 5 consignations écrites
-  6 réunions publiques (2015 et 2017)
 - 166 personnes mobilisées au total



La concertation



 Une page internet dédiée

 Des articles de presse

 Diverses publications



5 ans d'élaboration



Des visites de terrain

« SCoT et eau »,
nov. 2015



« SCoT et biodiversité »,
mai. 2016



Les dernières étapes

- 
- A large graphic on the right side of the slide features the letters 'S', 'C', 'O', and 'T' in white, each inside a diamond-shaped tile. The tiles are arranged in a descending staircase pattern. The background of the tiles is a collage of various landscape and town images: a brick path, a lake, a wind turbine, a town with red roofs, a church, and a field with cows.
- 12 juin 2017 : Débat du PADD
 - 17 avril 2018 : Arrêt du projet de SCoT
 - Mai 2018 : Consultation des « PPA » (3 mois)
 - 6 avis reçus, tous favorables, assortis de réserves et de recommandations
 - Consultation informelle des communes : 10 délibérations (2 favorables, 2 défavorables et 6 abstentions)
 - Nouvel échange courrier avec les PPA et arbitrage des derniers points en comité syndical

L'enquête publique

-  35 jours d'enquête du 01/10 au 05/11
-  3 commissaires enquêteurs
-  9 permanences + registres + site internet
-  9 personnes (dont 7 particuliers et 2 collectivités) ont émis des observations (tous moyens confondus)
-  Un **avis favorable** sans réserve de la commission d'enquête, assorti de 3 recommandations



Les dernières étapes

-  4 mars 2019: Approbation du SCoT
-  Contrôle de légalité (2 mois)
-  SCoT exécutoire depuis le 29 mai 2019



Schéma de Cohérence Territoriale du
Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais



Le SCoT en ligne



TERRE DE VIE TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE TERRE DE PROJETS LE PÔLE TER

ACCUEIL > TERRE DE PROJETS > SCOT > LE SCOT CARMAUSIN

LE SCOT CARMAUSIN, SÉGALA, CAUSSE ET CORDAIS

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais a été approuvé le 4 mars 2019.

Il concerne 70 communes du Nord du département du Tarn, organisées en 3 communautés de communes : le Carmausin-Ségala, VAL 81 et le Cordais-Causse.

Avec 40 876 habitants en 2013, ce vaste territoire s'articule autour du pôle urbain de Carmaux, des centralités de Cordes sur Ciel et Valence d'Albigeois et d'un maillage de bourgs et villages ruraux.

Une question, une remarque sur le SCoT? Rendez vous dans la rubrique "contact" du site.

SCoT, mode d'emploi

Le SCoT Carmausin

Le SCoT Grand Albigeois

Le dossier de SCoT approuvé :

- ↓ Diagnostic territorial
- ↓ Annexe : Fiches pôles commerciaux
- ↓ Annexe : Volet eau
- ↓ Etat initial de l'environnement
- ↓ Evaluation environnementale, justification des choix et indicateurs de suivi
- ↓ Analyse GES SCoT
- ↓ Résumé non technique
- ↓ Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- ↓ Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- ↓ Atlas des espaces agricoles
- ↓ Atlas de la Trame Verte et Bleue (TVB)
- ↓ Notices de mise en oeuvre de la trame verte et bleue

Retrouvez l'ensemble du dossier SCoT sur le site du Pôle Territorial

Les grandes lignes du SCoT



Le contenu du SCoT



Le rapport de présentation



Tome 1 : Diagnostic (+ fiches pôles commerce en annexe)



Tome 2 : EIE et volet eau



Tome 3 :



Articulation avec les documents de rang supérieur



Justification des choix



Evaluation environnementale



Analyse de la consommation foncière



Indicateurs de suivi



Résumé non technique



PADD

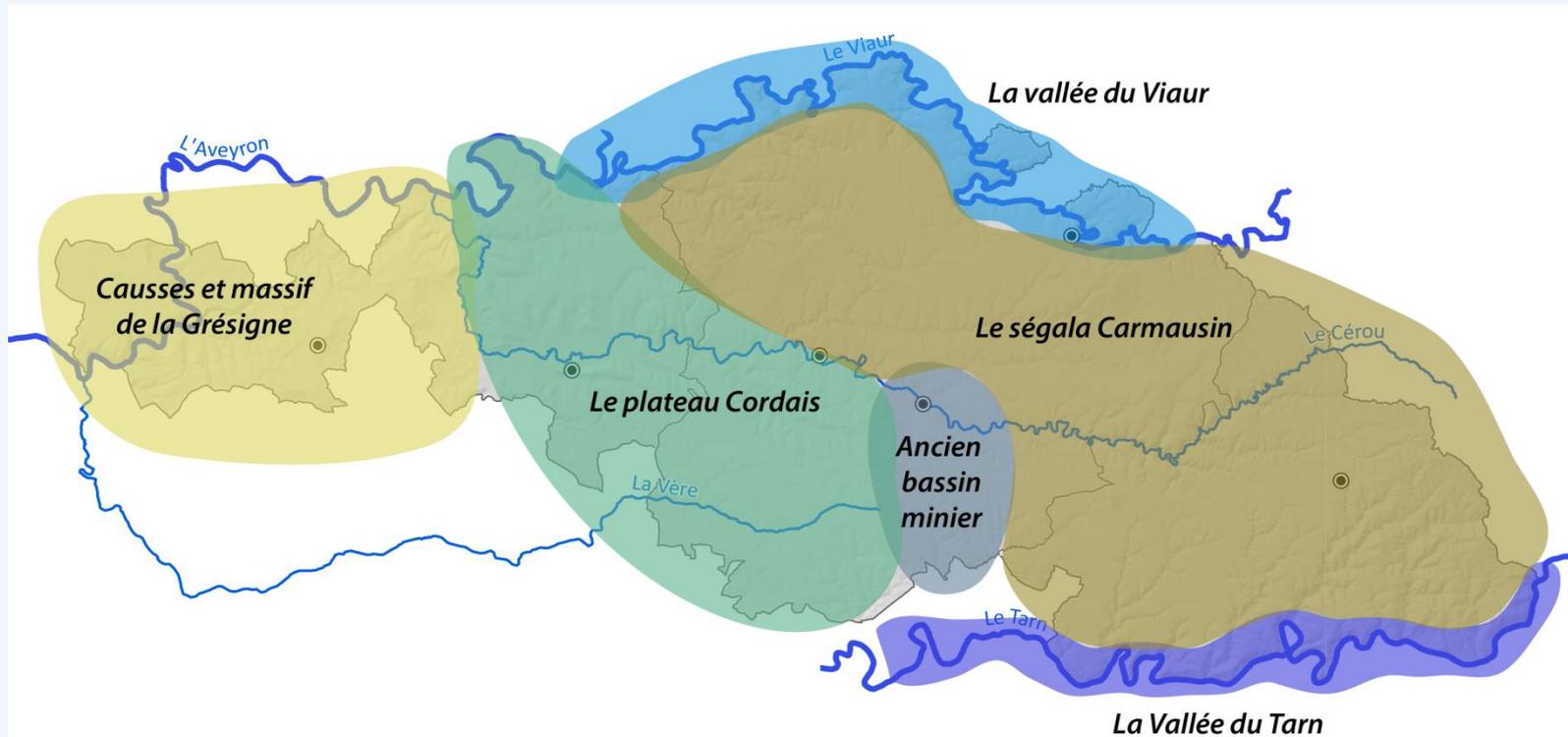


DOO et annexes



Le diagnostic en 3 cartes

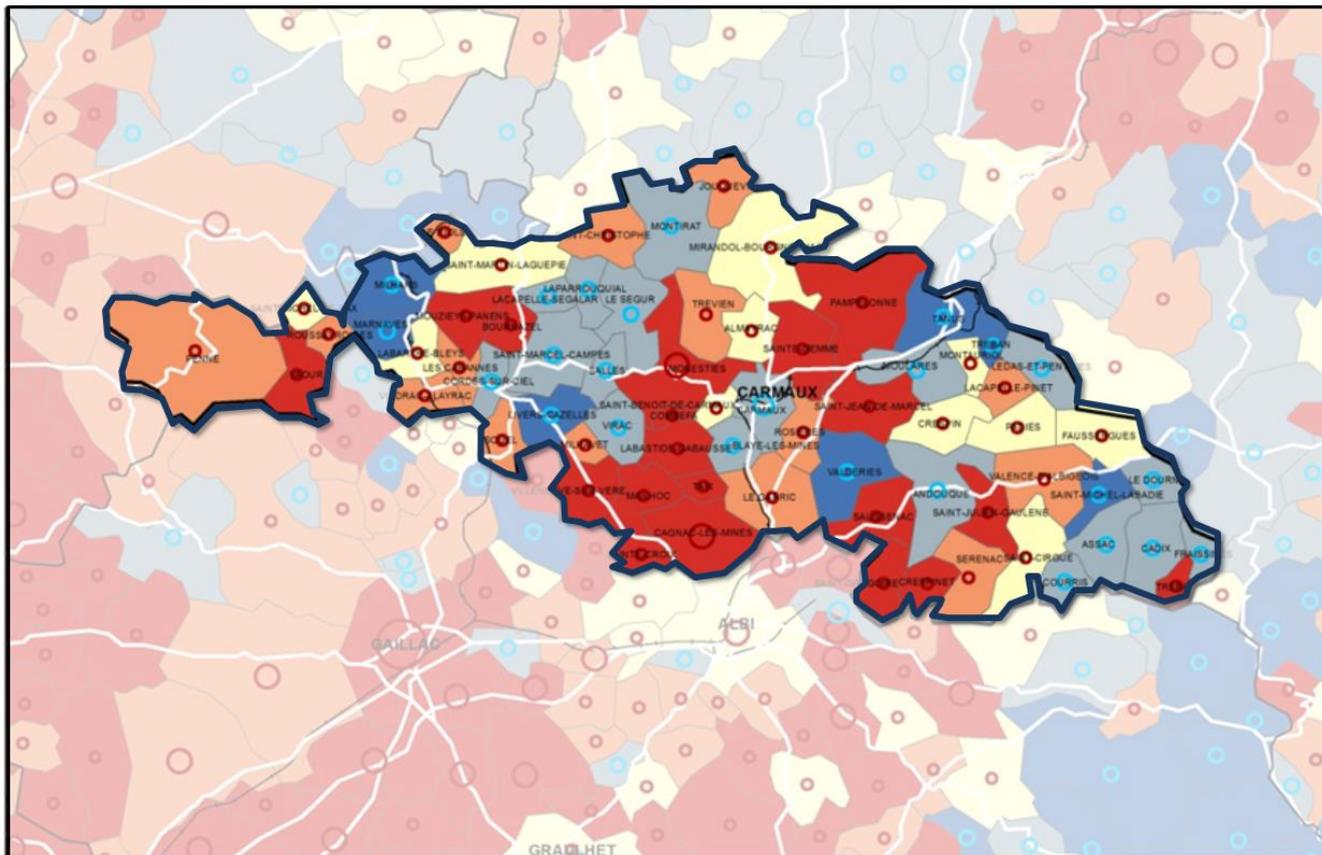
- ◆ Une grande richesse paysagère et environnementale
- ◆ Une agriculture omniprésente et diversifiée
- ◆ Une gestion de l'eau à appréhender globalement



Paysages

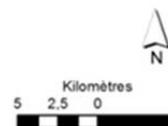
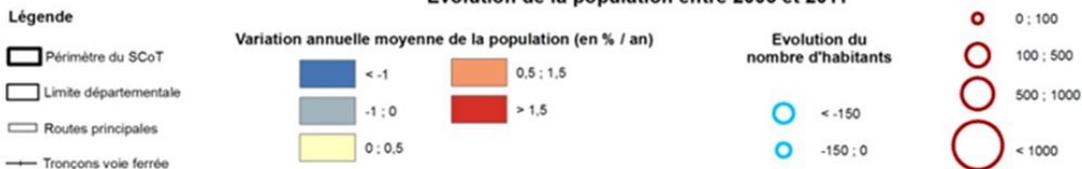


Le diagnostic en 3 cartes



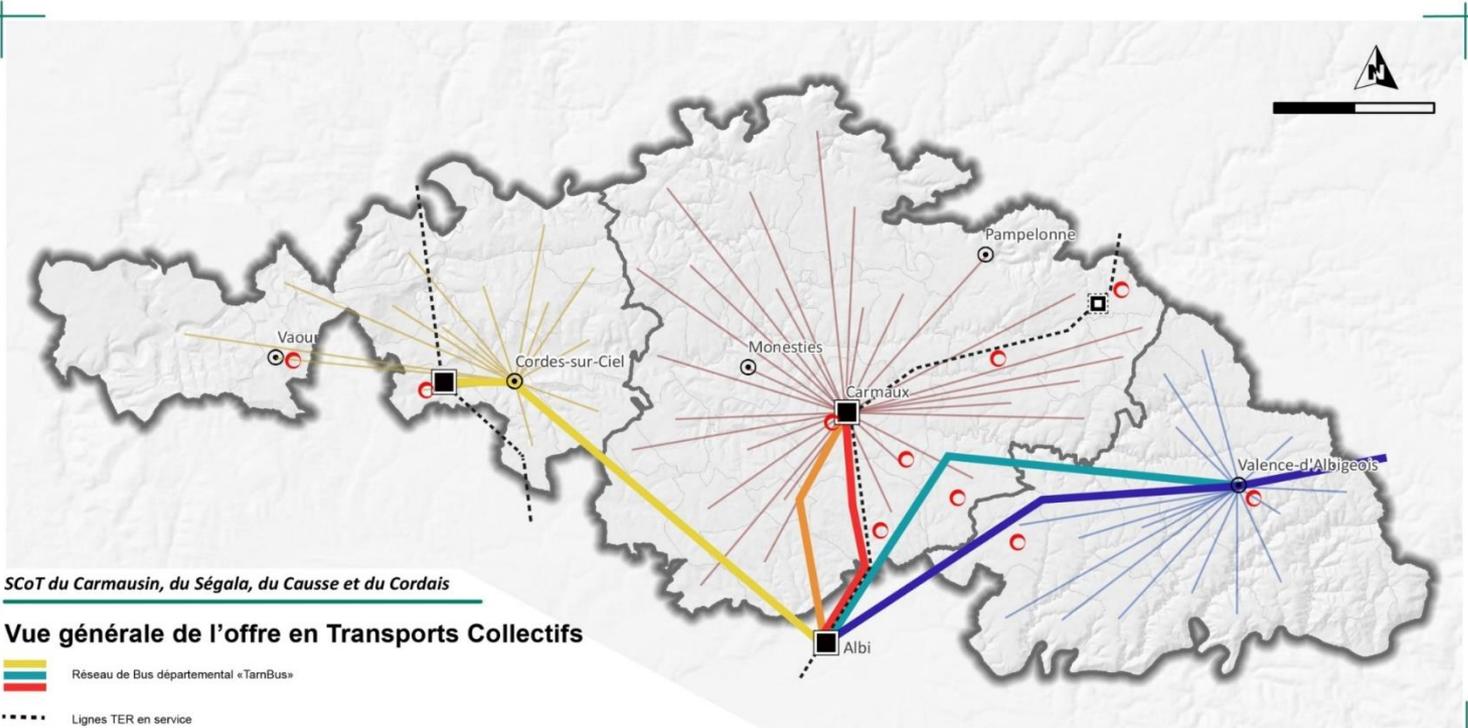
Evolution de la population entre 2006 et 2011

Source : Insee 2011



- Un territoire soumis à l'influence de pôles externes
- Une démographie à deux vitesses
- Une périurbanisation à l'œuvre
- Une recomposition économique à accompagner

Le diagnostic en 3 cartes



SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

Vue générale de l'offre en Transports Collectifs

- Réseau de Bus départemental «TarnBus»
- Lignes TER en service
- Gares en service et gare non-desservie située sur une ligne opérationnelle
- Communes couvertes par le service du Syndicat de Transport à la Demande de la Zone Cordes/Vaour (CC Causse et Cordais)
- Communes couvertes par le service de Transports à la Demande «Trans Ségala» (CC Carmausin Ségala)
- Communes couvertes par le service du SIMINVAL - Syndicat Intercommunal pour l'Exploitation du Minicar de Valence/Valdériès CC Val 81
- Aires spontanées de covoiturage

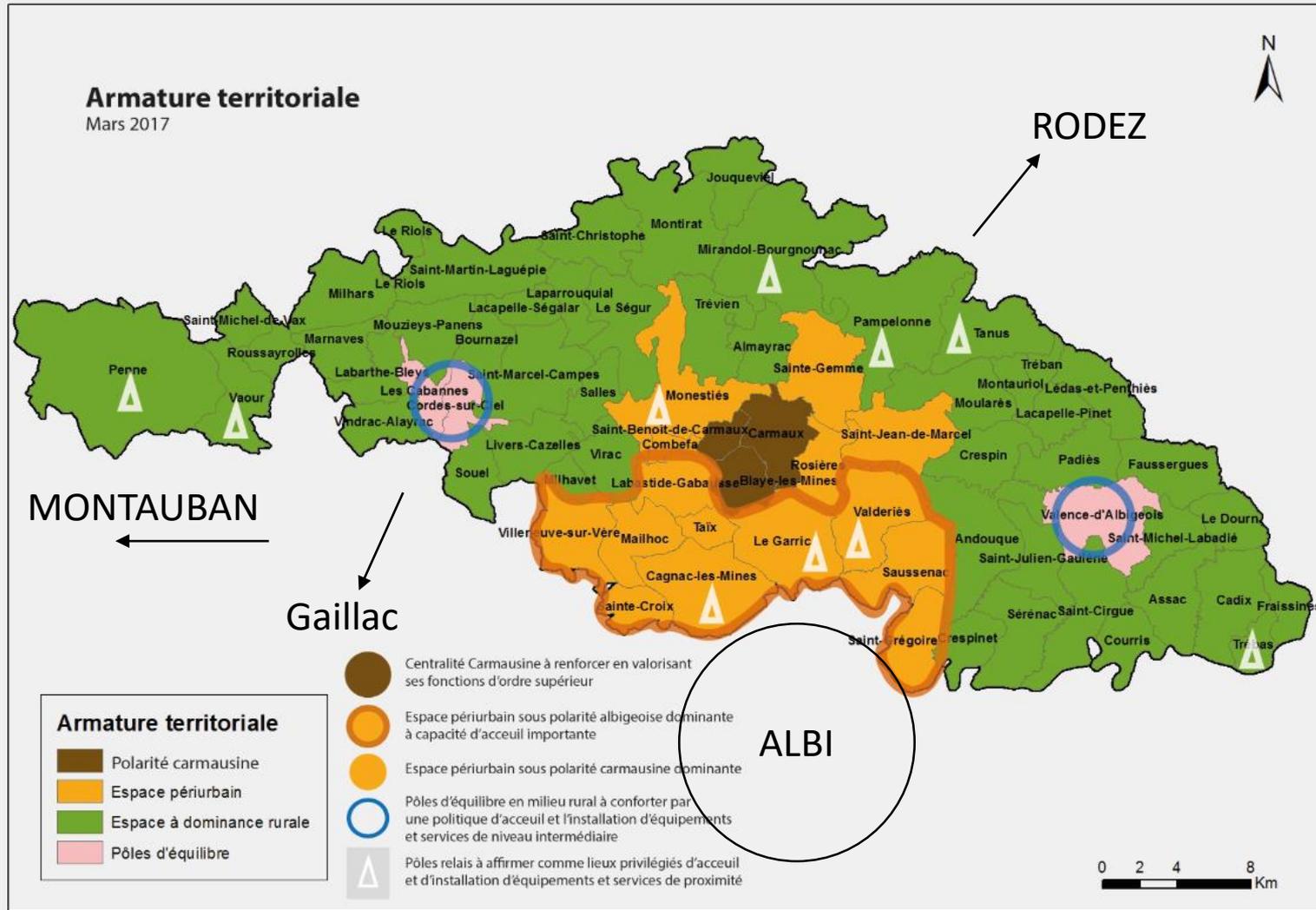


Des difficultés de déplacement et d'accès aux équipements

Les objectifs du PADD

- 
- A graphic on the right side of the slide features the letters 'S', 'C', 'O', and 'T' in large white font, each inside a diamond-shaped tile. The tiles are arranged in a descending staircase pattern from top-left to bottom-right. The background of the tiles consists of various landscape and town images: a brick wall for 'S', a green field for 'C', a yellow church for 'O', and a blue sky for 'T'.
-  **Axe 1** : favoriser l'émergence d'une nouvelle armature territoriale structurée et équilibrée.
 -  **Axe 2** : favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables.
 -  **Axe 3** : favoriser les échanges entre les territoires du SCoT et les bassins de vie voisins.
 -  **Axe 4** : favoriser l'émergence d'un projet agro-environnemental.
 -  **Axe 5** : favoriser l'émergence d'un projet à énergie positive
 -  **Axe 6** : valoriser le foncier économique existant et réhabiliter les anciens espaces industriels et miniers
 -  **Axe 7** : favoriser une politique commerciale en adéquation avec les différents niveaux de l'armature territoriale.
 -  **Axe 8** : favoriser le potentiel touristique par une politique d'excellence territoriale.

Axe 1 : favoriser l'émergence d'une nouvelle armature territoriale structurée et équilibrée



Axe 2 : favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables

- ❖ Le SCoT s'est positionné sur un scénario d'accueil de **3850 nouveaux habitants sur les 20 prochaines années** (0,5% de croissance moyenne). C'est un scénario :
 - ❖ Prudent par rapport au scénario « fil de l'eau » qui aurait vu l'arrivée de 4000 à 4500 habitants sur le territoire
 - ❖ Ambitieux et volontariste par rapport aux prévisions les moins fortes de l'INSEE (1500 à 2000 habitants supplémentaires).
- ❖ L'objectif du SCoT est orienté vers la qualité d'accueil (services offerts, modalités de l'accueil, réduction de la consommation foncière).



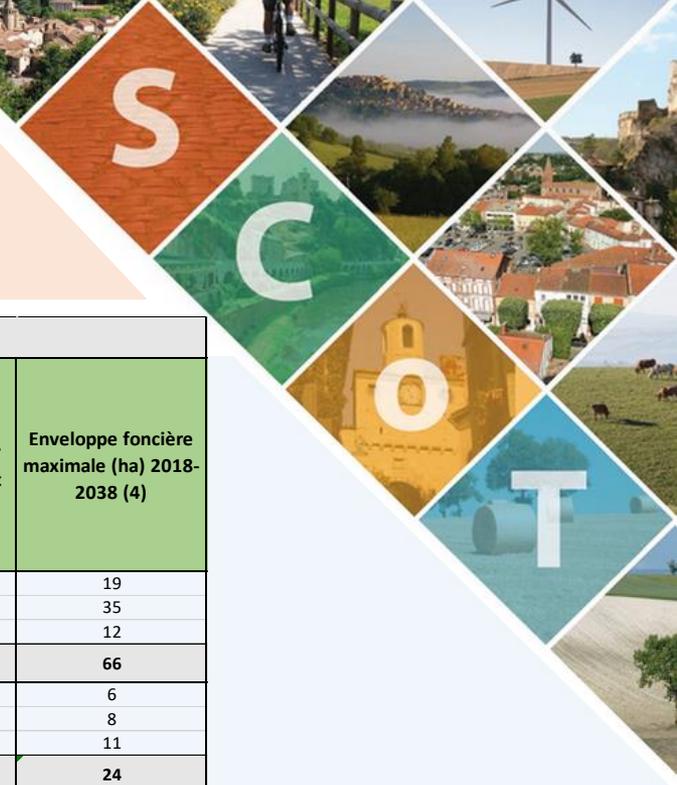
Axe 2 : favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables

Typologie	Part de la croissance 1999 -2012 à l'échelle du SCoT	Population supplémentaire entre 1999 – 2012 par typologie (en nombre d'habitants)	Taux de croissance annuel moyen 1999 – 2012 par typologie	RAPPEL Part de la croissance 2016-2036 à l'échelle du SCoT au fil de l'eau	Part de la croissance 2016-2036 à l'échelle du SCoT	Population supplémentaire indicative entre 2016 et 2036 par typologie	Taux de croissance annuel moyen 2016-2036 par typologie
Centralité carmausine	0 %	- 441	-0,22 %	-19 %	18 %	696 (+66 hab/an par rapport au fil de l'eau)	0,23 %
Pôles d'équilibre	9,7 %	+ 189	0,57 %	10 %	14 %	539 (+11 hab/an par rapport au fil de l'eau)	0,91 %
Espace périurbain	79,4 %	+ 1 551	1,18 %	76 %	45 %	1 715 (-40 hab/an par rapport au fil de l'eau)	0,70 %
Communes rurales	33,5 %	+ 654	0,46 %	33 %	23 %	900 (-9 hab/an par rapport au fil de l'eau)	0,38 %
SCoT	100 %	+ 1 953	0,39 %	100 %	100 %	3 850	0,46 %

Axe 2 : favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables

- 
- ◆ Un **constat qualitatif** concernant la **consommation foncière** :
- ◆ Une progression de l'urbanisation sans lien avec la croissance de population
 - ◆ la dévitalisation des centralités
 - ◆ une forte urbanisation périurbaine pavillonnaire, en tache d'huile
 - ◆ une linéarisation à l'appui des voies
 - ◆ un mitage important des espaces agricoles
- ◆ → Un impact important sur les espaces et les activités agricoles (et sur le paysage)
- ◆ → Des objectifs vertueux de maîtrise de la consommation foncière :
- ◆ Accueillir 14 % des nouvelles résidences principales dans le parc bâti existant
 - ◆ Accueillir là où la consommation foncière est moindre (réduction de 17%)
 - ◆ Maîtriser les densités (réduction de 42 % par rapport à l'historique)

Axe 2 : favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables



Objectifs et orientations pour la démographie, le logement et la consommation foncière

Typologie	Commune	Population Suppl. 2018-2038	Objectif de réinvestissement du parc de logements (1)	Estimation des besoins en logements neufs 2018-2038 (2)	Surface moyenne (m ²) maximale par nouveau logement (3)	Enveloppe foncière maximale (ha) 2018-2038 (4)
Centralité Carmausine	Blaye-les-Mines	141	10	287		19
	Carmaux	452	148	835		35
	Saint-Benoît-de-Carmaux	100	17	176		12
	Total/Moyenne	693	175	1298	510	66
Pôles d'équilibre	Cordes-sur-Ciel	196	24	105		6
	Les Cabannes	74	12	33		8
	Valence-d'Albigeois	269	23	106		11
	Total/Moyenne	539	59	243	1000	24
Pôle relais de l'espace périurbain	Cagnac-les-Mines	388	10	289		29
	Le Garric	205	5	143		16
	Monestiés	235	5	163		14
	Valderiès	135	5	98		10
	Total/Moyenne	963	25	693	1000	69
Espace périurbain	Combefa	24	4	11		1
	Labastide-Gabause	68	5	42		5
	Mailhoc	38	4	25		3
	Rosières	115	4	75		9
	Sainte-Croix	56	4	32		4
	Sainte-Gemme	127	4	81		10
	Saint-Grégoire	72	4	40		5
	Saint-Jean-de-Marcel	57	4	36		4
	Sausсенac	81	4	45		5
	Taix	62	4	34		4
	Villeneuve-sur-Vère	71	4	44		5
Total/Moyenne	771	45	465	1200	56	
Pôle relais de l'espace à dominante rurale	Mirandol-Bourgnounac	143	15	141		17
	Pampelonne	108	4	101		12
	Penne	77	4	88		11
	Tanus	70	12	53		6
	Trébas	55	4	33		4
	Vaour	47	4	37		4
Total/Moyenne	500	43	452	1200	54	

Axe 3 : favoriser les échanges entre les territoires du SCoT et les bassins de vie voisins

Afin de répondre en partie aux difficultés de déplacements, le SCoT :



Favorise « la ville des courtes distances »



Des enveloppes urbaines plus compactes



Des équipements au plus près des centralités



Encourage les mobilités actives



Demande de prévoir la création de voies vertes



Demande d'aménager les continuités douces dans les bourgs



Engage une large réflexion sur le stationnement



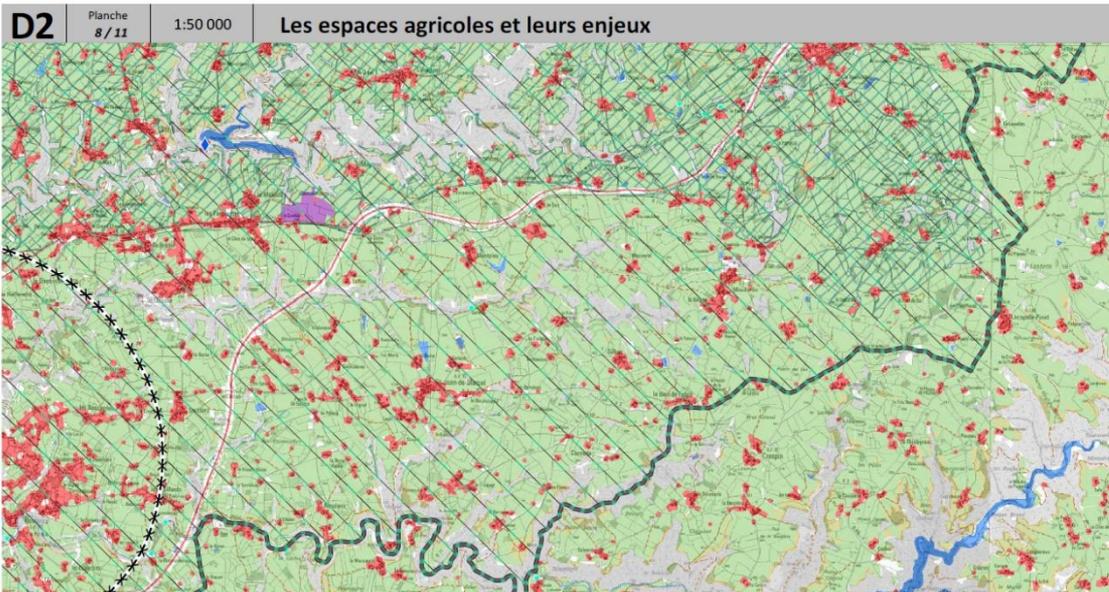
Fluidifier le stationnement de courte durée



Assurer le stationnement longue durée



Axe 4 : favoriser l'émergence d'un projet agro-environnemental



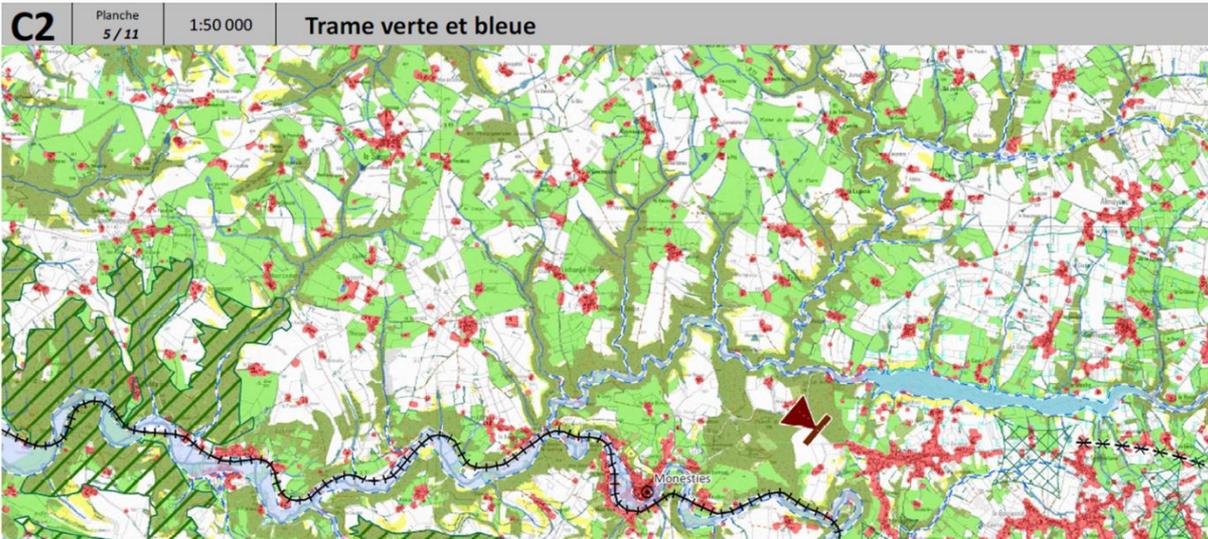
Les espaces agricoles et leurs enjeux

-  Espaces supports de la dynamique des productions
-  Espaces agricoles particulièrement sensibles (réservoirs de biodiversité de la trame verte, zones humides et périmètres de protection des captages AEP)
-  Espaces agricoles les plus menacés d'abandon (pente supérieure à 30 %)
-  Espaces artificialisés (urbanisation, bâti diffus, carrières, cimetières, terrains de sports, ...)
-  Zone d'activité actuelle ou en projet
-  Zone vulnérable aux nitrates
-  Parc éolien en service ou en projet
-  Parc photovoltaïque autorisé / instruction

Enjeu recensé :

-  Enclavement des parcelles agricoles par l'urbanisation
-  Gestion de la couronne péri-urbaine
-  Sentiers et chemins
-  Site de baignade
-  Pêche
-  Pisciculture
-  Canoë-kayak
-  Voile
-  Captage AEP classé Grenelle
-  Captage AEP
-  Prélèvement agricole pour l'irrigation
-  Surface en eau

Axe 4 : favoriser l'émergence d'un projet agro-environnemental



Trame verte et bleue

Réservoirs de biodiversité de la trame verte

Corridors écologiques de la trame verte

Sous-trame boisée

Zones relais de la trame boisée (tissu bocager et ripisylves)

Sous-trame agro-pastorale

Zones relais de la trame agro-pastorale (degré de pente supérieur à 20%)

Réservoirs et corridors de la trame bleue

Zones humides

Surfaces en eau

Cours d'eau

Perturbations et obstacles

Tâche urbaine

Zone d'activité

Parc photovoltaïque en service / autorisé

Parc éolien

N88

Propositions d'objectifs :

Maintenir et améliorer les continuités écologiques

Vaste corridor linéaire du Tarn à préserver

Tronçon de la RN88 non aménagé en 2x2 voies : un secteur essentiel pour la continuité écologique

Passages potentiels pour la faune le long de l'axe RN88 à préserver et améliorer

Trame verte et bleue urbaine à valoriser d'avantage

Secteur d'agglomération prévisible à encadrer dans son devenir urbain / agricole / naturel / ou économique

Maintenir/améliorer les cheminements doux supports de continuité écologique

Continuité douce (voie verte) entre Carmaux et Cordes-sur-Ciel à affirmer

Sentiers et chemins

Préserver les zones inondables, supports naturels de continuité

Zones inondables

Préserver les enjeux agricoles et paysagers

Respiration paysagère à affirmer

Limites à l'urbanisation à fixer

Couronne verte paysagère et agricole à maintenir

Secteur à enjeu paysager et patrimonial particulièrement important (site inscrit) à préserver

Préserver les enjeux "eau potable"

Captage AEP

Périmètre de protection des captages

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Axe 5 : favoriser l'émergence d'un projet à énergie positive

- ❖ **Le SCoT fait le lien avec la démarche TEPOS et le PCAET en cours d'élaboration** et renvoie à ce dernier la définition d'une stratégie et d'objectifs chiffrés
- ❖ **Le SCoT interdit toute production d'énergie photovoltaïque au sol sur les espaces valorisables par l'agriculture**



Axe 6 : valoriser le foncier économique existant et réhabiliter les anciens espaces industriels et miniers



Le SCoT encourage la mixité urbaine



Le SCoT définit les grands principes qualitatifs et quantitatifs d'ouverture de fonciers économiques

PRESCRIPTION 37

Le SCoT demande que le développement de nouveaux fonciers économiques à vocation structurante ou intermédiaire se fasse à proximité directe des deux axes majeurs de communication : N88 et D600 et dans la limite de 30 ha au total.

Le SCoT demande que le développement de nouveaux fonciers économiques de proximité se fasse dans la limite de 30 ha au total.

PRESCRIPTION 38

Le développement de nouvelles zones, ou l'extension de zones existantes, devra répondre à des impératifs d'implantation (accessibilité à partir du réseau routier structurant, desserte numérique suffisante, desserte en modes doux, disponibilité foncière...) et des objectifs de qualité de services aux entreprises, d'intégration paysagère et de développement durable.

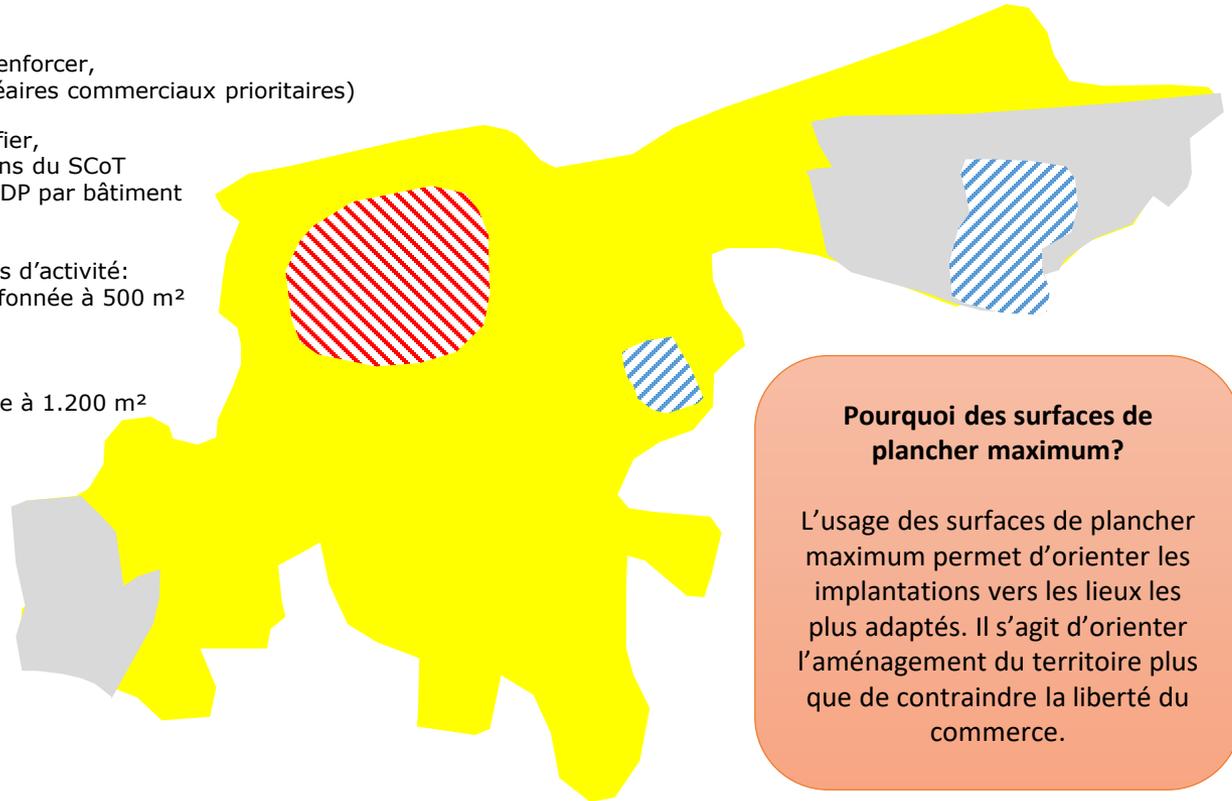
Pour la création ou l'extension de zones de proximité, la proportion de surfaces de terrains nus non réservés devra être de moins de 40% à l'échelle du bassin de vie économique local.



Axe 7 : favoriser une politique commerciale en adéquation avec les différents niveaux de l'armature territoriale

Priorités d'implantations:

-  Centre-ville / centre-bourg: à renforcer, recommandations du SCoT (linéaires commerciaux prioritaires)
-  Sites « périphériques »: à qualifier, prescriptions et recommandations du SCoT (plafonnement à 2.500 m² de SDP par bâtiment pour les pôles d'équilibre).
-  Tâche urbaine hors sites et zones d'activité: implantations conditionnées, plafonnée à 500 m² de SDP par bâtiment.
-  Zones d'activités: implantations limitées, plafonnée à 1.200 m² de SDP par bâtiment.
-  Hors tâche urbaine: prescriptions du SCoT pas d'implantation de nouveaux bâtiments à destination commerce.



Pourquoi des surfaces de plancher maximum?

L'usage des surfaces de plancher maximum permet d'orienter les implantations vers les lieux les plus adaptés. Il s'agit d'orienter l'aménagement du territoire plus que de contraindre la liberté du commerce.

300 m² SDP permettent d'installer une offre alimentaire de base dans une logique de proximité.

500 m² SDP permettent d'installer des commerces spécialisés sans générer de forts flux de déplacements.

1.200 m² SDP permettent d'installer une offre de proximité complète (supérette + boutiques).

2.500 m² SDP permettent de faire fonctionner un supermarché adapté à l'échelle d'un pôle d'équilibre, sans ouvrir la possibilité de galerie marchande dans le même bâtiment, ou d'installer une moyenne surface spécialisée.

Axe 7 : favoriser une politique commerciale en adéquation avec les différents niveaux de l'armature territoriale

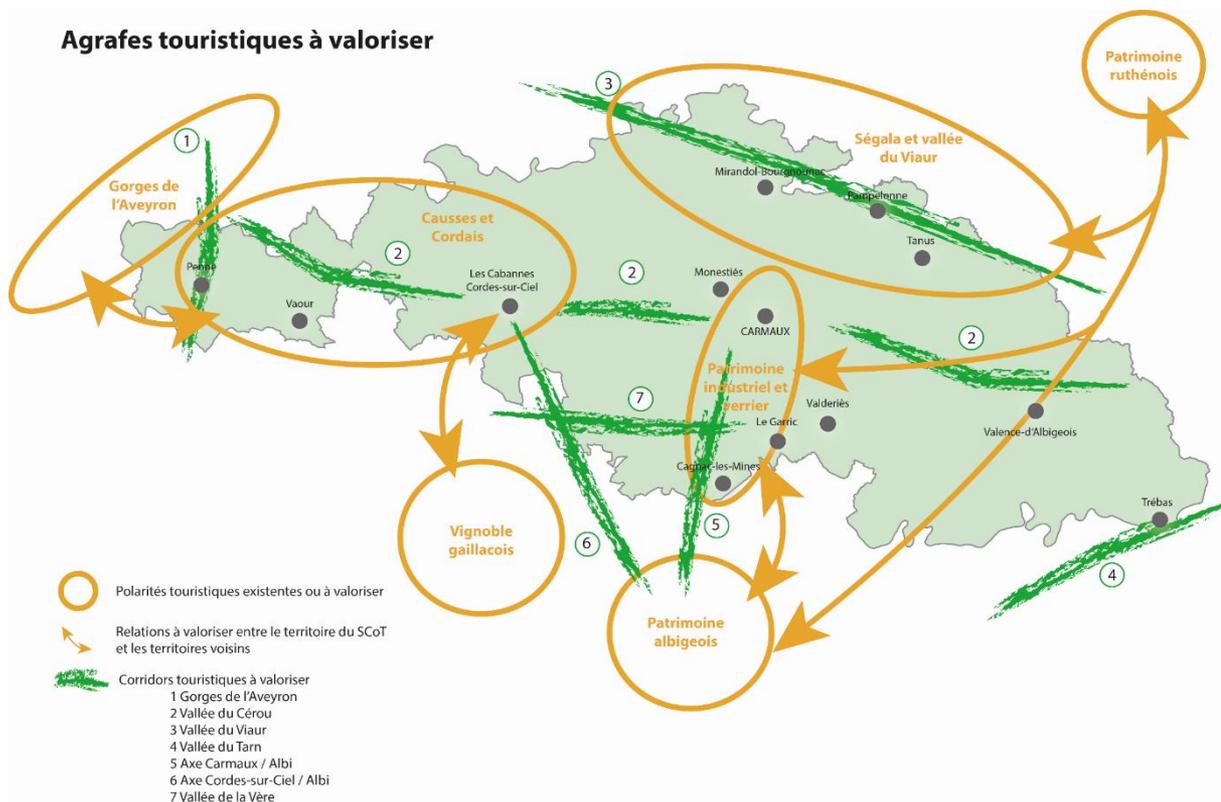


<i>Surfaces exprimées en surfaces de plancher par bâtiment</i>	Centre-bourg / centre-ville	Zones commerciales identifiées	Zones d'activités structurantes	Zones d'activités intermédiaires	Zones d'activités de proximité	Enveloppe urbaine hors centre et zones d'activités
Espace à dominante rurale	-	-	-	-	-	Implantations de moins de 300 m ² dans le cadre de projets multifonctionnels
Espace périurbain	-	-	-	-	-	Implantations de moins de 500 m ² dans le cadre de projets multifonctionnels
Pôles relais	Implantation prioritaire sans prescription.	-	-	-	<i>Implantations de moins de 1.200 m²</i>	Implantations de moins de 500 m ²
Pôles d'équilibre	Implantation prioritaire sans prescription.	Implantation de moins de 2.500 m ² par bâtiment.	-	-	<i>Implantations de moins de 1.200 m²</i>	Implantations de moins de 500 m ²
Centralité carmausine	Implantation prioritaire sans prescription.	Implantation sans limite de surface par bâtiment.	Implantations limitées à l'accompagnement d'activités industrielles ou artisanales			Implantations de moins de 500 m ²

Axe 8 : favoriser le potentiel touristique par une politique d'excellence territoriale



- Le SCoT demande aux PLU(i) d'identifier et de mettre en valeur les éléments du grand et petit paysage participant à l'attractivité paysagère et touristique.
- Le SCoT identifie des axes (« corridors ») touristiques à valoriser



Les effets du SCoT : un suivi régulier grâce à des indicateurs

5 indicateurs liés à l'environnement

- ❖ 1- Evolution des surfaces nettes consommées pour l'habitat (somme des tailles de parcelles),
- ❖ 2- Progression de la tache urbaine (tampon urbain pour l'ensemble des bâtiments),
- ❖ 3- Gestion durable de l'eau (rendement des réseaux d'adduction, taux de raccordement aux STEP...),
- ❖ 4- Mobilités (taux de motorisation des ménages, moyens de locomotion utilisés),
- ❖ 5- Production d'énergies renouvelables (par type d'énergie, en lien avec la population et la consommation).



Les effets du SCoT : un suivi régulier grâce à des indicateurs

5 indicateurs liés aux capacités d'accueil

- ❖ 6- Evolution et répartition de la population (croissance brute et relative, taille et structure des ménages...),
- ❖ 7- Parc de logements (occupation du parc, typologie du parc...),
- ❖ 8- Services et équipements (présences de services et de commerces, dont dans les centralités),
- ❖ 9- Emploi (ratio emplois/actifs, emplois par secteurs d'activités, mobilité des actifs),
- ❖ 10- Zones d'activités (évolution du foncier occupé, vacant, disponible, en projet...)

